

Moyens de se défendre soi-même contre les souris, les fouines et les renards d'une façon conforme à la protection des animaux

Souris et rats

Lorsque les souris et les rats se sont multipliés en quantités excessives dans votre maison ou votre jardin et ont provoqué d'importants dégâts, des moyens de défense peuvent se révéler nécessaires. Dans les champs et les vergers, on en vient souvent à entreprendre quelque chose contre les taupes. Cette lutte contre les souris et les rats doit se passer en épargnant le plus possible des souffrances aux animaux.

L'un des travaux scientifiques peu nombreux au sujet de la lutte contre les rongeurs qui provoquent des dégâts en arrive à la conclusion suivante : bien adaptés à la grandeur des rongeurs, les assommoirs construits d'une façon solide font partie des méthodes les plus efficaces et les plus propres à épargner des souffrances aux animaux, aux souris et aux rats. Ces assommoirs doivent frapper fortement et avec exactitude, afin que les animaux soient tués immédiatement et sans souffrance. Sont considérés comme non conformes à la protection des animaux les anticoagulants souvent utilisés actuellement (empêchant la coagulation du sang) ainsi que le Calciférol (vitamine D surdosée) et le phosphore de zinc utilisé visiblement de préférence dans les pays du Tiers-Monde. Contraires à la protection des animaux sont de plus tous les pièges à colle, sur lesquels les animaux restent collés vivants et par suite meurent de faim ou de soif dans de grandes souffrances.

Souvent l'utilisation de pièges pour animaux vivants est recommandée. Ici aussi, du point de vue

de la protection des animaux, ces pièges laissent à désirer vu que les animaux sauvages retenus dans les pièges souffrent de panique. Au vu d'examen, on connaît que, par exemple, des écureuils capturés vivants puis relâchés ne survivent qu'en des proportions de moins de 20%. Cela devrait être la même chose pour les souris, les rats et d'autres animaux sauvages. De plus, il est obligatoire de contrôler continuellement ces pièges pour animaux vivants. On peut se poser aussi des questions de ce que l'on doit faire avec les animaux capturés vivants. Si ceux-ci sont relâchés en liberté, ils doivent l'être très loin du lieu de capture (de préférence à plusieurs kilomètres) sinon les souris et les rats reviennent bientôt à leur lieu d'origine. Un animal sauvage relâché dans un secteur étranger a peu de chances de survivre et devient rapidement la victime de prédateurs.

STEFAN OTT/TIERFOTOAGENTUR.DE



Souris – jolies, mais souvent intolérables

Les assommoirs bien construits qui tuent sûrement et immédiatement représentent donc toujours le moyen de choix, compte non tenu de la lutte biologique contre les souris au moyen des chats et des animaux sauvages. Parmi les animaux sauvages, avant tout les renards, les fouines, les putois, les belettes et les hermines, ainsi que divers rapaces nocturnes ou diurnes, sont les plus importants et les plus efficaces chasseurs de souris.

Moyens de longue durée

Les moyens de lutte mentionnés ont seulement une influence restreinte sur les populations de rongeurs, vu que les animaux peuvent compenser rapidement ces pertes. Si les animaux sont tués ou capturés, les rongeurs, principalement, qui restent se multiplient plus rapidement et, au moyen de plus grandes portées, accroissent à nouveau la population.

Selon les connaissances écologiques actuelles, les proies sont régulées moins par les prédateurs que plutôt par les réserves de nourriture qui sont à disposition. Cela signifie que celui qui chasse les souris et les rats pour une longue durée et en respectant la protection des animaux ou qui veut les tenir éloignés doit mettre sous clé hermétiquement la nourriture potentielle dans sa maison et la rendre non atteignable aux animaux.

Pour les taupes dans le jardin ou dans les champs cela est à peine possible. Dans les territoires agricoles, l'encouragement aux ennemis naturels est la protection seule possible contre les taupes. Les principaux attrapeurs de souris sont dans les zones habitées les chats, les fouines et les renards ; dans les territoires agricoles entrent en compte aussi les oiseaux de proie, les hermines et les belettes, et, aussi les couleuvres dans certains cas. Un avantage de la lutte naturelle est que la seule présence des ennemis rend prudents les rongeurs et contribue à ce qu'il y ait moins de rassemblements dans un territoire et qu'ils occupent cet espace vital d'une façon plus espacée. Les ennemis naturels ont besoin d'un espace vital correspondant et des structures déterminées. Les oiseaux de proie utilisent comme appui spécifiques les arbres d'une certaine hauteur et les broussailles pour chasser les souris. Un perchoir artificiel (un poteau haut avec des possibilités de se percher) peut rendre de grands services. Les hermines et les belettes, en tant que chasseresses efficaces des souris sont malheureusement devenus rares. Il leur manque des endroits pour mettre bas et des petites structures comme les tas de pierres, tas de branches et cachettes semblables, dans les territoires dépourvus de structures. Si ces structures sont à nouveau multipliées, elles peuvent contribuer à ce que ces espèces animales reprennent pied et fournissent leur précieuse collaboration.

Fouines et renards

Lorsque les fouines et les renards sont indésirables dans un jardin, on peut employer aussi des moyens de lutte conformes à la protection des animaux. La capture ou le tir d'une fouine ou d'un renard ne sert pas à grand-chose, car le territoire vide est à nouveau rempli rapidement par d'autres animaux. La meilleure méthode est comme auparavant de bien fermer les cages à l'égard des animaux sauvages pour les animaux domestiques comme les poules, les lapins, les cobayes et la nuit les mettre dans des endroits bien fermés. De plus, on doit tenir à l'écart les fouines et les renards hors des jardins, au lieu de les tolérer ou même de les nourrir. Sinon ils



CATHERINE BISSEGER

Sous une cabane de jardin se trouve souvent une cachette sûre

deviennent dépendants et perdent la peur de l'homme. Un conflit est prévisible et on demandera rapidement que l'on vienne tirer l'animal. La devise « un renard nourri est un renard mort » est malheureusement valable dans la plupart des cas.

Si une fouine prend domicile dans le toit ou dans un grange et qu'on ne puisse le tolérer, elle doit être expulsée de son domicile. Pour cela, il faut fermer tous les trous contre l'introduction des fouines. Selon le bâtiment, cela peut être très compliqué et prendre beaucoup de temps, vu qu'une fouine peut déjà se glisser par un trou de 5 à 6 cm de diamètre. Dans la plupart des cas, il est conseillé d'avoir recours à un professionnel ou à une maison spécialisée.

Si la capture d'un renard ou d'une fouine est incontournable, il faut avoir recours à un garde-chasse compétent. Il faut veiller aux périodes de protection pendant lesquelles les jeunes sont élevés. Durant cette période les renards et les fouines ne doivent pas être capturés ni tirés. Le renard jouit d'une période de protection du 1er mars au 15 juin, la fouine du 16 février au 31 août.

Les pièges – ce qui est permis et interdit ?

En Suisse, les pièges, selon l'Ordonnance fédérale sur la chasse, sont en principe interdits, seulement les pièges-cage pour la prise d'animaux vivants sont autorisés ainsi que ces pièges pour attraper les petits rongeurs.

L'utilisation de pièges pour animaux vivants est réglée d'une façon différente d'un canton à l'autre. Dans le cadre des nommées mesures individuelles de protection contre des animaux, les personnes privées peuvent aussi capturer ou tuer des animaux sauvages qui commettent des dommages importants. Souvent, ces mesures individuelles sont interprétées d'une façon trop large, car si un laïque capture ou tue des animaux sauvages, il lui manque la plupart du temps les connaissances nécessaires et les capacités, qu'il devrait avoir pour tuer les animaux selon l'Ordonnance sur la protection des animaux (art. 177). Donc il est conseillé pour des raisons de protection des animaux mais aussi pour ne pas entrer en conflit avec la loi, d'avoir recours dans un tel cas à un garde-chasse ou à un chasseur.

L'utilisation de pièges pour animaux vivants doit être réservée aux cas exceptionnels, car chaque animal retenu captif souffre dans ce piège étroit. Il peut aussi se produire d'importantes blessures si les animaux cherchent à se libérer eux-mêmes. Si les pièges sont posés par un chasseur ou un garde-chasse et surveillés, ce qui est à conseiller de toute évidence, les animaux doivent être mis à mort après leur capture. La plupart du temps au moyen d'un tir avec une arme à feu. Cette façon de tuer est sûre et rapide lors d'une utilisation correcte.

Quelle sorte de pièges à souris et d'assommoirs sont admissibles ?

La mise en œuvre de pièges contre les petits rongeurs n'est pas soumise à des règles légales qui en diminuent l'utilisation. Il faut considérer que pour la lutte contre les petits rongeurs tous les pièges sont admissibles, donc aussi les assommoirs. Lorsque des pièges sont tendus, cela doit être des assommoirs ou des pièges pour animaux vivants qui doivent être sûrs et agir immédiatement. Lors de l'utilisation de pièges pour animaux vivants, on doit les contrôler chaque heure au moins. Lorsque l'animal est pris et qu'on le remet en liberté, cela doit se passer à un endroit très éloigné (plusieurs kilomètres, le mieux de l'autre côté d'une rivière ou d'un fleuve) sinon il est immédiatement de retour. Il faut de toute façon veiller à ce que les animaux soient mis dans des régions où ils apparaissent d'une façon naturelle. Les petits rongeurs mis en liberté ont peu de chances de survie lorsqu'ils sont lâchés dans un territoire nouveau qu'ils ne connaissent pas et déjà occupé ; ils deviennent rapidement les victimes d'un prédateur.

Il n'y a aucune solution conforme à la protection des animaux pour l'utilisation d'appâts empoisonnés, de pièges à glu ou de gazage (taupes). Par ces méthodes, les animaux souffrent d'une mort lente et souvent douloureuse.

D'autres feuilles d'informations pour ce sujet

- Des fouines en zone urbaine
- Des renards en zone urbaine

Informations complémentaires

- Informations sur les hermines et les belettes ; projet pour l'encouragement à ces espèces animales: www.wieselnetz.ch
- De précieuses informations sur le sujet des renards dans les agglomérations : www.fuchsratgeber.ch/f

Editeur et renseignements supplémentaires

Protection Suisse des Animaux PSA, Dornacherstrasse 101, case postale,
4018 Bâle, tél. 061 365 99 99, fax 061 365 99 90, compte postal 40-33680-3,
psa@protection-animaux.com, www.protection-animaux.com

Cette feuille d'information et d'autres sont disponibles au téléchargement sous
www.protection-animaux.com/publications